

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLICS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT N°2023/2024 ET LE PROJET DE RÈGLEMENT N°2024/2023

Le Gouvernement de la Région wallonne a l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de règlement n°2023/2024 et le projet de règlement n°2024/2023. Ces deux règlements ont pour objet de modifier le règlement n°2023/2024 et le règlement n°2024/2023.

- Le projet de règlement n°2023/2024 a pour objet de modifier le règlement n°2023/2024 en ce qui concerne le régime d'investissement et de développement local de la Région wallonne. Le projet de règlement n°2024/2023 a pour objet de modifier le règlement n°2023/2024 en ce qui concerne le régime d'investissement et de développement local de la Région wallonne.
- Le projet de règlement n°2023/2024 a pour objet de modifier le règlement n°2023/2024 en ce qui concerne le régime d'investissement et de développement local de la Région wallonne.
- Le projet de règlement n°2024/2023 a pour objet de modifier le règlement n°2023/2024 en ce qui concerne le régime d'investissement et de développement local de la Région wallonne.

[Régime d'investissement et de développement local de la Région wallonne](#)

- Les documents suivants relatifs aux avis des citoyens sont disponibles en ligne sur le site [www.walloniaministres.be](#) :
 - Les avis des citoyens relatifs au projet de règlement n°2023/2024 et au projet de règlement n°2024/2023.
- Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des affaires juridiques et de la réglementation de la Région wallonne, avenue de la Région wallonne, 1000 Bruxelles, Belgique.
- Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site [www.walloniaministres.be](#).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des affaires juridiques et de la réglementation de la Région wallonne, avenue de la Région wallonne, 1000 Bruxelles, Belgique.

Date de publication : le 15/01/2024

Le projet de règlement n°2023/2024 a pour objet de modifier le règlement n°2023/2024 en ce qui concerne le régime d'investissement et de développement local de la Région wallonne.



 Le ministre de la Région wallonne